



Traité Avoda Zara

Michna 7 - Chapitre 3

שלשה בתים הן: בית שבנאו מתחילה לשם עבודת זרה, הרי זה אסור; סיידו וכיירו לשם עבודת זרה וחידש, נוטל מה שחדיש; הכנס לתוכו עבודת זרה והוציאה, הרי זה מותר. שלוש אבניים הן: אבן שחצבה מתחילה לבימוס, הרי זו אסורה; סיידה וכיירה לשם עבודת זרה וחידש, נוטל מה שחדיש; העמיד עליה עבודת זרה וסילקה, הרי זו מותרת. שלוש אשרות הן: אילן שנטע מתחילה לשם עבודת זרה, הרי זה אסור; גידעו ופסלו לשם עבודת זרה והחליף, נוטל מה שהחליף; העמיד תחתיו עבודת זרה וביטלה, הרי זה מותר.இூ ஹை அஶ்ரா: கல ஷத்தை உபாதை ஜரா; ரவி ஷமுன் ஓமர், கல ஷாப்஦ின் அஒதா. முஶா பசீடன் பாயில் ஷஹீ உபாதை அஒதோ, வீதை தக்டை ஜல்; அமர் லஹ் ரவி ஷமுன், பாட்கூ அத் ஜல் ஜரா, பாட்கூஹோ மாடோ ஬ோ ஜரா. அமர் லஹ், ஹாயில் வீஜரா ஹன் உபாதை, நடிர் லஹ் அத் ஜாயில்.

Quant aux maisons [idolâtres], il y a trois catégories [à observer] : une maison érigée pour être consacrée à l'idole est interdite. Si on l'a seulement enduite de ciment, ou décorée, ou préparée pour l'idole par une rénovation, il suffit [à l'israélite] d'enlever ces changements pour utiliser la maison. Si,

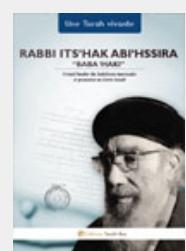
après y avoir apporté une idole, on la remporte, la maison redevient permise. Il y a trois sortes de pierres idolâtrées : une pierre taillée dès l'origine comme socle [d'idole] est interdite. Si elle a été seulement adaptée à l'idolâtrie en la recouvrant de chaux ou en l'enjolivant, il suffit d'enlever le changement pour le rendre d'un usage permis. Si après avoir placé une idole sur la pierre on l'a ensuite enlevée, l'usage redevient permis. Il y a trois sortes de achéra : Un arbre sacré planté dès

l'origine pour un culte idolâtre est interdit. S'il a été seulement taillé et émondé pour l'idole, et que de nouvelles branches y ont poussé, il suffit d'enlever la partie modifiée (et le reste est permis). Si l'on a placé en-dessous une idole, et qu'on l'a plus tard annulée, il reste d'un usage permis. Qu'est-ce qu'une achéra ? [Tout arbre] sous lequel il y a une idole. Selon Rabbi Chimon, on nomme ainsi tout

arbre que l'on adore lui-même. Il arriva un jour à Tsidon qu'en-dessous de l'arbre où l'on se livrait à l'idolâtrie, on trouve un monceau. Examinez ce monceau, dit Rabbi Chimon, ce qui fut fait. On vit qu'il y avait là une image. Puisque c'est celle-ci qui était adorée, dit-il, l'usage de l'arbre est permis.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions